

**Arrêté déclarant obligatoire l'entreprise d'adduction d'eau
"Les Roulets - Les Entre-deux-Monts", commune de La Sagne
et sanctionnant le règlement**

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 18 de la loi sur les améliorations structurelles dans l'agriculture du 10 novembre 1999;

vu le procès-verbal de l'assemblée constitutive du Syndicat d'adduction d'eau "Les Roulets – Les Entre-deux-Monts", commune de La Sagne, du 5 mai 2004;

vu le résultat du vote;

vu le règlement du syndicat adopté par l'assemblée générale du 5 mai 2004;

sur la proposition du conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie publique,

arrête:

Article unique Le Syndicat d'adduction d'eau "Les Roulets – Les Entre-deux-Monts, commune de La Sagne, est déclaré obligatoire; le règlement en 56 articles est sanctionné.

Neuchâtel, le 23 juin 2004

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
S. PERRINJAQUET

Le chancelier,
J.-M. REBER